

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
du Conseil Municipal		
33	33	26

Séance du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE.; M Lucien BEAUZOR; adjoints au maire.

Mme Franceline YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

Absents :

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Franceline LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**29 Novembre 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée par l'unanimité**DELIBERATION N°2019/11/76****L'ART THERAPIE PAR LA PEINTURE**

Conscient des difficultés que rencontrent les seniors dans leur quotidien, le service personnes âgées et personnes en situation de handicap met en place un atelier de l'art-thérapie par la peinture qui est une méthode idéale pour se relaxer et résoudre « naturellement » ses problèmes en exprimant ses sentiments à l'aide de la peinture.

L'objectif est de se servir de la création artistique pour accéder aux problématiques inconscientes de l'individu et le conduire à une transformation positive de lui-même.

Le talent ou le savoir importe peu. Cette forme de thérapie permet à certains individus de s'épanouir pleinement.

Déroulement :

Les ateliers débiteront à compter du 12 décembre 2019 à raison d'une séance tous les quinze jours et ce jusqu'au 28 mai 2020.

Le budget de l'action est estimé à : 1 766,00 €

DEPENSES	MONTANT
Prestation atelier peinture	1 766, 00
TOTAL DEPENSES	1 766, 00

Le maire propose au conseil municipal d'approuver cette action ainsi que son budget.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'action L'Art thérapie par la peinture ainsi que son budget de Mille Sept cent soixante six euros (1 766, 00 €) ainsi qu'il suit :

DEPENSES	MONTANT
Prestation atelier peinture	1 766, 00
TOTAL DEPENSES	1 766, 00

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE